



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N°3

AOÛT
2019

BROMATES : FIN DE LA RESTRICTION DE CONSOMMATION D'EAU

L'Agence Régionale de Santé de Martinique annonce la levée de la restriction d'eau destinée à la consommation. L'eau du robinet peut à nouveau être consommée sans réserve par l'ensemble de la population des communes alimentées par la Station Vivé qui étaient concernées par cette mesure.

Fort de France, le 22 août 2019,

Le contrôle sanitaire mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé a permis de mettre en évidence, en juillet 2019, la présence inhabituelle de bromate au-delà de la valeur réglementaire sur l'eau traitée par la station de production de Vivé au Lorrain.

Cette situation a conduit, le 26 juillet dernier, à une restriction de la consommation de l'eau du robinet pour les populations les plus sensibles (*enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes et personnes souffrant de fragilité ou de pathologie rénale*).

Cette mesure de protection de la santé de la population a été appliquée de manière immédiate par les collectivités concernées ; la CTM (en charge de la production de l'eau) et Cap Nord (en charge de la distribution de l'eau), avec l'appui technique et logistique de leurs exploitants (SMDS et SME) et des mairies concernées.

Depuis cette date, les nombreuses investigations et actions menées par l'ensemble des acteurs ont permis de rétablir une situation conforme aux exigences sanitaires.

Aussi, l'Agence Régionale de Santé vous informe de la levée de la restriction d'usage de l'eau. **L'eau produite par la station de Vivé peut à nouveau être consommée sans risque par l'ensemble de la population.**

Un contrôle renforcé est toutefois maintenu afin de garantir la pérennité des actions mises en œuvre.